Renforcer le lien entre formation initiale et formation continue pour donner un avenir aux GRETA

La formation continue des adultes est désormais inscrite dans un champ concurrentiel qui semble à l'opposé des principes et valeurs du service public. Les difficultés de nombreux GRETA, renforcées par l'instabilité législative et réglementaire induite de la Loi Warsman, viennent souvent de l'absence de ligne forte de démarcation entre leur offre et celle des très nombreuses officines privées qui opèrent sur le secteur, souvent avec le soutien des fédérations professionnelles et des régions.

L'atout majeur du réseau des GRETA est dans le lien entre la formation continue et la formation initiale, qui est le cœur de la mission de l'éducation nationale. Or, ce lien se distend de plus en plus, notamment par la précarisation des formateurs. Il ne suffit pas, pour être le service public de formation continue de l'éducation nationale, d'être géré par les rectorats et de réaliser ses formations dans les établissements publics. Le « plus » de l'éducation nationale, c'est la qualification de ses personnels, notamment enseignants, qui sont pourtant de plus en plus repoussés aux marges des GRETA.

La quasi-disparition des postes gagés, l'obligation d'intervenir en FCA par le biais d'heures supplémentaires, éloigne les personnels titulaires d'une inscription dans la durée de leur intervention dans la formation d'adultes.

S'il faut, évidemment, revenir sur le surcoût des postes gagés, la réflexion doit aussi se mener sur la possibilité pour les personnels titulaires d'exercer à temps partagé en formation initiale et continue.

Cela ne peut être envisagée, cependant, sans que les modalités de service en FCA soit adaptées aux réalités de ce secteur, notamment sous une forme d'annualisation de ce volant du service qui supposerait des contre-parties pour ceux qui s'y engageraient dans la durée.

Dans ce domaine, l'immobilisme est le meilleur moyen d'encourager la précarité et d'entretenir les GRETA dans leurs difficultés.

Hervé LE FIBLEC